



CODE D'ÉTHIQUE DU PARENT
et
RÉGIE INTERNE

Fevrier 2020

CODE D'ÉTHIQUE DU PARENT

Le présent Code d'éthique vient supporter la Charte de l'esprit sportif!

LE PRINCIPE DE L'ESPRIT SPORTIF C'EST :

D'abord et avant tout, un code d'honneur à respecter.

1. Observer strictement tous les règlements et ne jamais chercher à enfreindre délibérément un règlement.
2. Respecter les officiels et les arbitres. La présence d'officiels et d'arbitres est essentielle à la tenue de tout match. L'arbitre a un rôle difficile et ingrat à jouer, il mérite entièrement le respect de tous.
3. Accepter toutes les décisions de l'arbitre. Ne jamais mettre en doute sa compétence ou son intégrité.
4. Reconnaître dignement l'adversaire dans la défaite.
5. Accepter la victoire avec modestie et ne jamais ridiculiser l'adversaire.
6. Savoir reconnaître les bons coups et les bonnes performances de l'adversaire.
7. Compter uniquement sur son talent et ses habiletés pour obtenir la victoire. Refuser de gagner par des moyens illégaux et par la tricherie!
8. Garder sa dignité en toute circonstance et démontrer que l'on a la maîtrise de soi. Refuser que la violence physique ou verbale prenne le dessus sur soi. Donner le bon exemple en tout temps.

OBLIGATIONS DU PARENT

Comportement dans les estrades et sur les lignes de côté: Les parents des joueurs doivent adhérer aux règles suivantes lorsqu'ils assistent à un entraînement ou à un match. À cet effet, le parent s'engage à:

1. Se souvenir qu'il s'agit d'un jeu pour les jeunes et non d'un jeu pour les adultes. Votre enfant joue pour son propre plaisir et non le vôtre. Ne mettez pas de pression inutile sur votre enfant. Laissez-le jouer!
2. Promouvoir l'importance et la valeur de l'effort et de la performance plutôt que la victoire à tout prix. Placer le bien-être du joueur au-dessus du seul désir de gagner.
3. Démontrer son respect, son appui et son appréciation envers les entraîneurs, l'adversaire, les arbitres, la ligue et les installations. Entre autres, le parent doit traiter avec respect l'équipe adverse, les arbitres et les autres parents sans égard à leurs habiletés, sexe, race, langue, nationalité ou condition sociale.
4. Éviter de soumettre son enfant à une pression qui pourrait l'inciter à se comporter de façon contraire au Code d'éthique.
5. Encourager de façon positive l'équipe (son enfant et tous les autres).
6. Soigner son langage (pas de propos vulgaire et abusif).
7. Ne pas donner d'instructions techniques, tactiques ou autres, aux joueurs et à l'entraîneur.

8. Ne pas parler aux arbitres et ne pas critiquer leurs décisions. L'arbitre a tous les pouvoirs au cours de la partie. Ce faisant, il pourra mettre un terme au match pour des raisons de sécurité ou pour tout autre motif qu'il juge raisonnable. Il pourra sanctionner tout comportement qu'il juge inapproprié de la part des joueurs, des entraîneurs ou des "supporters". Dans le cas des supporters, il avisera l'entraîneur qu'à défaut de prendre les dispositions requises pour calmer ceux-ci, l'équipe sera sanctionnée par l'octroi d'un carton rouge et par conséquent la perte d'un match. L'entraîneur aura au plus trois minutes pour prendre les dispositions demandées par l'arbitre.
9. Ne pas critiquer les choix tactiques et le travail des entraîneurs.
10. Approfondir ses connaissances du jeu et de ses règlements.
En prendre connaissance sur le site de la ligue: <https://sites.google.com/soccerlsp.ca/liguedesoccerdespatriotes/>
11. Aucun parent ne sera toléré sur le banc des joueurs, derrière le banc des joueurs, derrière les buts de soccer ou même sur le terrain de soccer. Seuls les joueurs, les arbitres ou les entraîneurs sont acceptés près du banc des joueurs ou sur le terrain.
12. Aucune boisson alcoolisée ne sera tolérée sur le terrain (pratique et/ ou partie).
13. Je reconnais que l'entraîneur fait également de son mieux et je lui accorde le même droit à l'erreur que je m'accorderais si j'étais moi-même entraîneur et bénévole. Je travaille en collaboration avec lui (discussion au calme arrange tous les problèmes) et je respecte les règles de l'équipe de même que les heures d'arrivés. Je m'efforce de connaître les règles du sport pour éviter l'ignorance ne biaise mon jugement envers les différentes décisions.
14. Je donne l'exemple à mon enfant et à ceux des autres; je l'encourage donc à suivre les règles du jeu, à respecter ses coéquipiers et des adversaires de même qu'à résoudre ses conflits de façon respectueuse.
15. Les parents doivent en tout temps, être assis à l'opposé du banc des joueurs, donc de l'autre côté du terrain.

SANCTIONS

Advenant le non-respect des règlements par un ou des parents voici les différentes procédures :

1. Pour une conduite antisportive ou pour le non-respect d'un règlement, un avertissement verbal et/ou écrit pourrait être demandé par l'arbitre soit de la part de l'entraîneur ou soit d'un membre du SMC.
2. Si un parent utilise un langage abusif, incite à la violence, profère des menaces ou des insultes ou tout autre geste de violence physique ou verbal envers qui que ce soit, celui-ci se verra automatiquement remettre un carton rouge, devra partir du terrain et sera suspendu de trois parties.
3. En cas de récidive, le joueur du parent concerné se verra retiré de l'équipe pour le reste de la saison et ce, sans remboursement des frais d'inscription.

RÉGIE INTERNE

Règles de conduites

Pour les joueurs

- Avoir du plaisir.
- Écouter son entraîneur, son assistant ou tout autre membre du Soccer Mineur Contrecoeur.
- Avoir une attitude et un langage respectueux envers les autres (enfants et adultes).
- Dans le but d'assurer la visibilité de nos commanditaires et de renforcer son lien d'appartenance à l'équipe, porter l'uniforme complet fournit par Soccer Mineur Contrecoeur (chandail, short et bas) tant pour les pratiques que pour les matchs, sous peine de sanction de l'avertissement verbal à l'expulsion.
- Garder les terrains propres et en bon état ainsi que les accessoires utilisés.

Pour les entraîneurs et les assistants

- Permettre à chaque joueur de développer ses aptitudes à chaque position.
- Encourager les joueurs dans leur réussite.
- Offrir 2 périodes d'entraînement par semaine, si la température le permet, du début de la saison jusqu'au tournoi, selon l'horaire fourni par Soccer mineur Contrecoeur.
- Assister aux formations et aux réunions.
- Évaluer le niveau de jeu de chaque joueur, selon la grille fournie et en remettre une copie à Soccer Mineur Contrecoeur.
- Communiquer avec les membres du conseil d'administration pour tous problèmes ou questions en cours de route.
- Avoir une attitude et un langage respectueux envers les arbitres.

Période d'inscription

- Pour l'année 2020, les inscriptions se feront en ligne sur le site internet de la Ville de Contrecoeur, du 13 janvier au 14 février.
- Pour vous inscrire en ligne, vous devez avoir un dossier d'ouvert dans le logiciel de la Ville de Contrecoeur. Pour vous en assurer et éviter les doublons, veuillez envoyer un courriel à info@ville.contrecoeur.qc.ca. Vous devez le faire au moins 72 heures avant le début des inscriptions afin que votre demande soit traitée à temps.
- Pour vous inscrire en personne, rendez-vous au secrétariat du Service loisir et culture (4865, rue Legendre), selon les heures d'ouverture en vigueur : lundi au jeudi, de 8h15 à 12h et de 13h à 16h45 et le vendredi de 8h15 à 12h. Photo obligatoire de l'enfant, dimension requise 1.5" X 1.5" (format passeport).

Aucune inscription ne sera acceptée après la période officielle (14 février 2019), sauf si une équipe est incomplète.

Frais d'inscription pour la saison 2019

- 45 \$ pour les U4
- 75 \$ pour les U6
- 105 \$ pour le 1er enfant
- 80 \$ pour le 2e enfant
- 50 \$ pour le 3e enfant
- Gratuit pour le 4e enfant et plus

*Les enfants doivent résider à la même adresse.

*La contribution volontaire a été ajoutée au montant de l'inscription et la campagne de financement a été retirée.

*Advenant qu'un parent cumule une dette, celle-ci devra être réglée avant de pouvoir valider l'inscription du joueur

Saison 2019

La saison officielle se déroulera du 13 mai au 30 août, selon la grille horaire suivante:

GROUPE	ANNÉE DE NAISSANCE	ÂGE	JOUR(S)	HEURE	PÉRIODE
U4	2016	4 ans	Mardi	18h30 à 20h30	25 mai au 22 août
U6	2014 et 2015	5 à 6 ans	Lundi et Mercredi	18h30 à 20h30	25 mai au 22 août
U8	2012 et 2013	7 à 8 ans	Mardi et Jeudi	18h30 à 20h30	25 mai au 22 août
U10	2010 et 2011	9 à 10 ans	Lundi et Mercredi	18h30 à 20h30	25 mai au 22 août
U12	2008 et 2009	11 à 12 ans	Mardi et Jeudi	18h30 à 20h30	25 mai au 22 août
U14	2006 et 2007	13 à 14 ans	Lundi et Mercredi	18h30 à 20h30	25 mai au 22 août
U17	2004 et 2005	15 à 16 ans	Mercredi et Vendredi	18h30 à 20h30	25 mai au 22 août

Évaluations

À la fin de chaque saison, l'entraîneur devra remplir une fiche d'évaluation pour chacun de ses joueurs dans le but de faciliter la répartition des forces dans chaque équipe l'année suivante. Il y aura une évaluation en gymnase pour les nouveaux joueurs seulement. Une fois les équipes formées officiellement, aucun changement ne pourra être apporté.

Covoiturage

Comme Soccer Mineur Contrecoeur est une organisation qui grandit d'année en année et que les demandes de covoiturage déstabilisent certaines équipes, nous rejeterons toutes les demandes faites en ce sens.

Remboursement

Aucune demande de remboursement ne sera accordée.